

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue à huis clos, le 1^{er} juin 2020 à 19 h 00, par visioconférence.

Sont présents par visioconférence :

Monsieur	Jean Daoust	Maire suppléant
Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
Madame	Monique Pelletier	Conseillère
Madame	Ariane Matteau	Conseillère

Est absent : Monsieur Gilles Bastien Maire

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous, formant quorum sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Jean Daoust.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE E/T RAPPORT DU MAIRE
----------	----------------------------------------------------

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Jean Daoust, maire suppléant, la présente séance est ouverte à 19 h 00.

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 – Séance à huis clos

M.B. 2020-06-01-127

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 3 juin 2020;

Considérant l'arrêté ministériel 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

Considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ou par téléphone;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ou par téléphone.

Adoptée à l'unanimité

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2020-06-01-128

Sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---------------------------------------------------

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020
 - B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2020
 - C- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mai 2020
- 0-4 Rapport d'activités du maire pour les mois de mars et avril 2020

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de mai 2020
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 mai 2020
- 100-7 Personnel administratif – Appel de candidatures
- 100-8 Résultats de l'appel d'offres BOU-2020-03 – Contrat d'entretien des chemins d'hiver
- 100-9 Dossier du Centre Quatre Saisons – Agrandissement 2015 – Licence d'entrepreneur – Remboursement Construction Guy Patry

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport de l'inspecteur municipal

- 300-2 Comité de voirie – Résumé et recommandations
 A- Travaux à exécuter – Budget
 B- Chemin de la Carpe - Travaux – Budget
 C- Programme d'aide à la voirie locale
 D- Montée lac des 31 milles
 E- Programme RIRL – Demande de subvention
 F- Lignage de rues

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	-------------------------------------------

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
 400-3 Écocentre et site des lagunes
 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
 400-5 Programme d'Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative 2020-2021 - Volet B

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	------------------------------------------------

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de mai 2020
 600-3 PERO – Demande de renouvellement de la contribution – Année 2020-2021

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

- 900-1 **Suivi – Demande d'accompagnement**

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020

M.B. 2020-06-01-129

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2020

M.B. 2020-06-01-130

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2020, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

C- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mai 2020

M.B. 2020-06-01-131

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mai 2020, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Rapport d'activités du maire pour les mois de mars et mai 2020

Le maire, Gilles Bastien, a déposé, son rapport d'activités pour le mois de mars 2020.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

Le suivi des procès-verbaux en date du 31 mai 2020 est déposé pour information aux membres du conseil.

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, mentionne qu'il se retire pour le traitement du sujet suivant.

Rémunération des élus

M.B. 2020-06-01-132

Considérant la résolution M.B. 2020-05-04-115 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 4 mai 2020;

Considérant que cette résolution concernait le versement d'une allocation au conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, afin de lui permettre d'avoir accès à internet et ce, pendant le temps de la pandémie;

Considérant que le conseiller concerné refuse cette allocation;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu d'abroger la résolution M.B. 2020-05-04-115.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, mentionne qu'il reprend son siège à la table du conseil.

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2020-06-01-133

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} mai 2020 au 31 mai 2020, pour un montant total de 6 874.86 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie

Le suivi budgétaire du projet de voirie en date du 31 mai 2020 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de mai 2020

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 2, Pascal Saumure, mentionne qu'il se retire pour le traitement des points 100-5 et 100-6.

M.B. 2020-06-01-134

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de mai 2020 pour un montant total de 116 880.55 \$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 mai 2020

M.B. 2020-06-01-135

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 mai 2020 pour un montant de 32 001.74 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 2, Pascal Saumure, mentionne qu'il reprend son siège à la table du conseil.

100-7 Personnel administratif – Appel de candidatures

M.B. 2020-06-01-136

Considérant la résolution M.B. 2020-05-04-112 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 4 mai 2020;

Considérant que le poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est maintenant vacant;

Considérant que les membres du conseil désirent lancer un appel de candidatures afin de combler un poste au niveau du service de l'administration;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de mandater la directrice générale pour lancer un appel de candidatures pour combler un poste au niveau de l'administration, soit le poste de directeur adjoint aux ressources, tout en considérant que le titre du poste peut être modifié par celui de directeur général adjoint et secrétaire trésorier adjoint.

Adoptée à l'unanimité

100-8 Résultats de l'appel d'offres BOU-2020-03 – Contrat d'entretien des chemins d'hiver

M.B. 2020-06-01-137

Considérant la résolution M.B. 2020-04-06-098 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2020;

Considérant que cette résolution mandatait la directrice générale pour procéder à un appel d'offres public et ce, pour le contrat d'entretien des chemins d'hiver pour une durée de trois ans et en option pour une durée de 5 ans et ce, selon le devis approuvé par les membres du conseil;

Considérant le procès-verbal rédigé par la directrice générale suite à l'ouverture des soumissions;

Considérant qu'aucune soumission n'a été déposée pour cet appel d'offres et ce, avant la date limite de réception des soumissions;

Considérant la recommandation émise par les membres du conseil présents au comité de voirie tenu le 26 mai 2020;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à un appel d'offres public pour le contrat de déneigement des chemins municipaux en utilisant le devis déposé et ce, pour un contrat d'une durée d'un an et en option pour une durée de 2 ans. Cet appel d'offres sera publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SE@O).

Adoptée à l'unanimité

100-9 Dossier du Centre Quatre Saisons – Agrandissement 2015 – Licence d'entrepreneur – Remboursement Construction Guy Patry

M.B. 2020-06-01-138

Considérant qu'en 2015, la municipalité de Bouchette a obtenu une licence de constructeur – propriétaire émise par la Régie du bâtiment du Québec;

Considérant que cette licence a permis à la municipalité d'effectuer les travaux d'agrandissement du Centre Quatre Saisons, maintenant nommé Pavillon Donoza-Lacroix et Mario-Carle, et ce, en régie interne;

Considérant que monsieur Guy Patry était le répondant de la municipalité pour cette licence;

Considérant que monsieur Guy Patry avait déjà une licence pour laquelle il agissait à titre de répondant;

Considérant que monsieur Patry a dû annuler sa propre licence d'entrepreneur;

Considérant qu'il avait été convenu que la municipalité allait déboursier à monsieur Patry le coût de sa licence;

Considérant la pièce justificative déposée par monsieur Patry à cet effet;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder au remboursement à « Construction Guy Patry » la somme de 431.32\$ en remboursement du coût de sa licence d'entrepreneur en vigueur en 2015.

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois de mai 2020.

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport de l'inspecteur municipal

Note au procès-verbal

Le rapport des travaux exécutés en mai 2020 par le service des travaux publics est déposé par l'inspecteur municipal.

300-2 Comité de voirie – Résumé et recommandations

A- Travaux à exécuter – Budget

M.B. 2020-06-01-139

Considérant la résolution M.B. 2020-04-06-089 adoptée lors de la séance de conseil tenue le 6 avril 2020 qui débloquent une somme de 25 00\$ pour les travaux de voirie;

Considérant les travaux énumérés lors du comité de voirie tenu le 26 mai 2020;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de débloquent tout le budget restant attribué aux travaux de voirie pour la réalisation des travaux de voirie énumérés, soit une somme globale de 36 500 \$.

Adoptée à l'unanimité

B- Chemin de la Carpe - Travaux – Budget

M.B. 2020-06-01-140

Considérant la résolution M.B. 2020-01-13-018 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2020;

Considérant que cette résolution consistait à procéder à une étude en vue de travaux à exécuter, entre autres sur le chemin de la Carpe, dernière portion municipale (156 à 184);

Considérant que lors du comité de voirie tenu le 26 mai 2020, les membres présents ont convenu du genre de travaux à être exécutés;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'autoriser l'exécution des travaux d'amélioration de la dernière section du chemin de la Carpe, soit la portion municipale. Les crédits pour l'exécution de ces travaux proviendront des postes budgétaires suivants : Rémunération administration (02-130-00-141) et rémunération voirie (02-320-10-141) pour un total de 20 500\$.

Adoptée à l'unanimité

C- Programme d'aide à la voirie locale

M.B. 2020-06-01-141

Considérant la correspondance reçue du député, Robert Bussière concernant sa recommandation en lien avec le projet particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE);

Considérant que la municipalité désire faire une demande de subvention dans le cadre de ce programme;

Considérant les discussions tenues par les membres du conseil présents lors du comité de voirie tenu le 26 mai 2020 et lors de l'atelier de travail tenu le 28 mai 2020;

Considérant que le formulaire de demande doit être retourné et ce, avant le 2 juin 2020;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de mandater la directrice générale pour envoyer ledit formulaire pour une demande de subvention dans le cadre du PPA-CE et ce, pour des travaux de rechargement entre autres, sur le chemin de la Rivière-Gatineau Sud.

Adoptée à l'unanimité

D- Montée lac des 31 Milles

M.B. 2020-06-01-142

Considérant la résolution M.B. 2020-06-01-# adoptée séance tenante afin de débloquer les sommes du budget 2020 en voirie;

Considérant que les membres du comité de voirie tenu le 26 mai 2020, conviennent qu'il est nécessaires de procéder à du rechargement granulaire sur la Montée du lac des trente-et-un Milles;

Considérant qu'il a été convenu de prioriser certaines sections problématiques;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'autoriser des travaux de rechargement sur la Montée du lac des trente-et-un milles et ce, en fonction du budget de voirie. Il est résolu que des crédits en provenance de revenus perçus en surplus du budget 2020 (prévision) soient utilisés pour ces travaux. Il est de plus résolu de mandater la directrice générale pour faire le suivi aux membres du conseil de ces revenus perçus en surplus du budget.

Adoptée à l'unanimité

E- Programme RIRL – Demande de subvention

Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement des infrastructures routières locales

M.B. 2020-06-01-143

ATTENDU QUE la municipalité de Bouchette a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité de Bouchette désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Bouchette s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité de Bouchette choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Bouchette autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement des infrastructures routières locales

M.B. 2020-06-01-144

ATTENDU QUE la municipalité de Bouchette a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE, pour relancer l'économie dès 2020, le gouvernement du Québec a prévu un budget additionnel de 100 millions de dollars pour la voirie locale afin de mitiger les impacts découlant de la pandémie de COVID-19;

ATTENDU QUE des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 ont été ajoutées aux modalités d'application 2018-2021 du PAVL ;

ATTENDU QUE les dispositions temporaires sont applicables exclusivement aux demandes d'aide financière pour des travaux curatifs des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAVL;

ATTENDU QUE les dispositions temporaires ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

ATTENDU QUE le Ministère permet, en fonction de son indice de vitalité économique, l'octroi d'une aide financière maximale couvrant de 65% à 85% des dépenses admissibles pour le volet AIRRL et de 90% à 95% pour le volet RIRL;

ATTENDU QUE l'aide financière est versée sur une période de 10 ans;

ATTENDU QUE la municipalité de Bouchette s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et au plus tard le 31 décembre 2020 sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021;

ATTENDU QUE la municipalité de Bouchette a choisi la source de calcul de l'aide financière suivante: estimation détaillée du coût des travaux; offre de services (gré à gré); bordereau de soumission de l'entrepreneur.

POUR CES MOTIFS, sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Monique Pelletier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Bouchette confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement des infrastructures routières locales – Mandat au service de génie municipal de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

M.B. 2020-06-01-145

Considérant les résolutions M.B. 2020-06-01-144 et M.B. 2020-06-01-143 adoptées séance tenante et visant le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de retenir les services du service de génie municipal de la MRCVG pour une aide technique au dépôt de la demande de subvention. Cette aide technique concerne la demande de subvention, la mise à jour des estimations relatives aux travaux et le processus d'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité

F- Lignage de rues

M.B. 2020-06-01-146

Considérant que sur certains chemins et rues, des travaux de lignage sont nécessaires;

Considérant que présentement la ligne centrale est inexistante ou non visible et que la sécurité des usagers est déficiente sur lesdits chemins et rues;

Considérant les démarches entreprises par la directrice générale afin de connaître l'intérêt des autres municipalités de la MRCVG à l'effet de procéder à une demande de prix regroupée;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à une demande de prix auprès d'au moins deux fournisseurs en vue d'effectuer des travaux de lignage de certains chemins et rues de la municipalité en se jumelant à une ou plusieurs municipalités de la MRCVG intéressées pour cette demande de prix. Il est de plus résolu de mandater la directrice générale pour accorder le contrat à l'entreprise ayant soumis le plus bas prix.

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	-------------------------------------------

400-1 **Usine d'épuration et réseau d'égout**

400-2 **Station de pompage et réseau d'aqueduc**

400-3 **Écocentre et site des lagunes**

400-4 **Matières résiduelles et matières recyclables**

400-5 **Programme d'Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative 2020-2021 - Volet B**

M.B. 2020-06-01-147

Considérant l'existence encore cette année du programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche récréative pour l'année 2020-2021;

Considérant que le volet B de ce programme porte sur la mise en place de station de nettoyage d'embarcations;

Considérant que les membres du conseil désirent qu'une demande soit déposée dans le cadre de ce programme et ce, pour l'installation d'une station de lavage de bateaux;

En conséquence, sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour compléter une demande de subvention dans le cadre du programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche sportive et ce, pour l'installation d'une station de nettoyage de bateaux.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Un comité se tiendra prochainement pour établir les détails relatifs à ce projet.

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	------------------------------------------------

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Tel que mentionné lors de la séance tenue le 4 mai 2020, en ce temps de pandémie, considérant les directives gouvernementales qui ont suspendu les procédures visant le déplacement ou le rassemblement et considérant que le comité consultatif d'urbanisme est formé majoritairement de personnes âgées, les analyses et le traitement de différentes demandes déposées à la municipalité sont remises.

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de mai 2020

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de mai 2020 seront déposées à la prochaine séance.

600-3 PERO – Demande de renouvellement de la contribution – Année 2020-2021

M.B. 2020-06-01-148

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de renouveler l'adhésion de la municipalité comme membre du PERO pour l'année 2020-2021. Cette dépense d'un montant de 200\$ plus taxes sera imputée au poste « Cotisation et abonnement » (02-610-00-494).

Adoptée à l'unanimité

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Ministère du travail, de l'emploi et de la solidarité sociale – Poste de gestionnaire dédié à la MRCVG - Appui

M.B. 2020-06-01-149

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a adopté en janvier 2020, une résolution à l'effet d'exiger le retour d'un poste de gestionnaire dédié exclusivement au bureau de Service Québec de Maniwaki et ayant un port d'attache à Maniwaki;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu :

- que la municipalité de Bouchette appuie la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans sa démarche pour exiger le retour d'un poste de gestionnaire dédié exclusivement au bureau de Services Québec de Maniwaki et ayant un port d'attache à Maniwaki;
- de demander au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, monsieur Jean Boulet, de faire le suivi de cette demande auprès de la préfète de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Chantal Lamarche.

Adoptée à l'unanimité

800-2 Palais de justice de Maniwaki

M.B. 2020-06-01-150

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a adopté en janvier 2020, une résolution à l'effet d'exiger que des procédures soient entreprises afin que toutes les municipalités et les communautés de la MRCVG soient desservies par le Palais de Justice de Maniwaki;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu que la municipalité de Bouchette appuie la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et demande à la ministre de la Justice, madame Sonia Lebel, de mettre en place les procédures nécessaires pour que les municipalités et les communautés de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau soient desservies par le Palais de Justice de Maniwaki et pour accorder au palais de Justice de Maniwaki une compétence concurrente au district judiciaire de Gatineau ainsi qu'au district judiciaire de Pontiac pour les municipalités et les communautés de son territoire comprises dans ce district judiciaire.

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
------------	--------------

900-1 Suivi – Demande d'accompagnement

M.B. 2020-06-01-151

Considérant que le maire occupe sa charge depuis plus de deux ans;

Considérant que le maire ne parvient pas à présider les séances du conseil de façon cohérente;

Considérant que beaucoup de réunions et séances présidées par le maire se déroulent dans la cohue;

Considérant que les rencontres qui ne sont pas présidées par le maire se déroulent de façon civile et respectueuse;

Considérant les critiques publiques et injustifiées, par le maire, du rendement de certains employés;

Considérant les critiques et commentaires faits publiquement par le maire, concernant le travail de certains entrepreneurs;

Considérant que le conseil a adopté une résolution demandant l'aide du MAMH pour l'aider à mieux fonctionner en équipe;

Considérant les absences du maire lors de rencontres importantes (budget, déneigement rencontre avec MAMH);

Considérant les gestes posés par le maire à l'insu du conseil municipal (annonce du retrait de la CP31M)

Considérant que le maire ne semble pas prioriser tous les dossiers qui sont primordiaux pour l'avenir de la municipalité (embauche d'employé-e-s supplémentaires, réfections de chemins, bonnes relations avec les autres paliers de gouvernement);

Considérant que les démarches pour des avis légaux eu égard à la municipalité doivent être transmises par la direction-générale suite à une résolution du conseil;

Considérant que le maire a outrepassé son mandat à plusieurs reprises en demandant des avis juridiques sans utiliser le processus légal;

Considérant que la firme d'avocats a tout de même donné son avis au maire en ce qui concerne l'ouverture de la descente de bateau;

Considérant que le maire a omis de transmettre cet avis en temps opportun au conseil, alors que cet avis confirmait la justesse de la décision prise par les conseillères et les conseillers;

Considérant les commentaires du maire dans les médias, commentaires désobligeants pour ses collègues et les employé-e-s et dommageables pour la municipalité;

Considérant que le maire, malgré des demandes répétées de conseillers, a refusé de se munir d'une adresse courriel «bouchette.ca» alors que des démarches avait été faites par la DG en ce sens, en même temps que pour les autres membres du conseil.;

Considérant que des courriels envoyés au maire reviennent à l'expéditeur suite à un échec de transmission pour l'adresse courriel identifiée à la compagnie du maire (ce qui crée des retards dans le traitement de dossiers importants et l'empêche de participer pleinement à des comités pléniers);

Considérant que le maire s'est vu retirer de tous les comités à la MRCVG ;

Considérant que, très majoritairement, les maires de la MRCVG ont toutes et tous signé une lettre qui exprime leur manque de confiance envers le maire de Bouchette;

Considérant que les agissements du maire ont valu une mise en demeure à la municipalité, situation attribuable à des propos tenus par le maire;

Considérant que les propos erronés que le maire a exprimés dans les médias ou autrement ne devraient engager que lui;

Considérant que la façon dont le maire gère la mairie est dommageable pour la municipalité;

Considérant les démarches effectuées par le maire concernant le congédiement de la directrice générale sans passer par le conseil;

Il est proposé par Pascal Saumure et appuyé par Michel Lamoureux, que le conseil déclare que le maire n'a plus la confiance des membres du conseil, que les conseillers se dissocient des propos tenus par le maire dans les médias.

Le vote est demandé sur cette résolution et tous les membres sont en accord.

Adoptée à l'unanimité

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Séance tenue à huis clos.

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2020-06-01-152

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de lever la présente séance à 19 h 40.

Adoptée à l'unanimité

Jean Daoust
Maire suppléant

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière